

Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gouv.fr>)

Accueil > PLATEFORME DE MOBILITE SOLIDAIRE



acteur-68-2

Personne référente:

Noël KNIBHLER

Adresse site web:

<http://www.mobilitemodemploi.org>

Adresse Email:

president@mobilitemodemploi.org

Téléphone du référent:

0664386825

document_ressource:

 [présentation dossier MMESA 2016_2.pdf](#)

Domaine(s) d'action du projet:

Vivre ensemble et cohésion sociale

Mobilités, services au public et outils numériques
Emploi, développement économique et modes de travail

partenaires:

Associations
Collectivités
Entreprises
Réseaux / fédérations
Services de l'Etat

labels:

oui

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

La Plateforme de mobilité solidaire accompagne la mobilité vers l'emploi ou la formation, des publics les plus fragilisés. Elle a un rôle d'interface entre les publics, les structures d'accompagnement social et professionnel et les acteurs de la mobilité. Elle mobilise ou complète les dispositifs existants pour faciliter l'accès à une mobilité autonome. L'intervention de notre structure repose sur un principe de subsidiarité et de co-construction de réponses aux besoins non-couverts de notre territoire et des publics les plus fragilisés à une mobilité autonome pour un accès à l'emploi ou à la formation. Elle vise les objectifs suivants : • Favoriser l'accès à l'autonomie et à la mobilité des personnes en insertion sociale et professionnelle en proposant des solutions individuelles et en sécurisant les parcours, • Recenser et développer une offre de services d'accès à la mobilité s'inscrivant dans une logique de développement durable et solidaire. • Coordonner et animer les partenariats pour apporter des solutions innovantes répondant aux besoins spécifiques non couverts (maillage territorial et besoins des publics). L'association et l'offre de services qu'elle déploie sont nées du constat suivant : Sur un territoire semi-rural comme le nôtre, la mobilité est une réelle problématique et constitue un frein identifié d'accès à la formation et à l'emploi pour les personnes les plus fragilisées. C'est sans doute l'un des premiers déterminants dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion relèvent tous, sans exception, que l'accès à un emploi est conditionné par la capacité de la personne à être mobile. Selon « le livre blanc de la mobilité inclusive » (2013) une personne sur deux, en insertion, a déjà refusé un travail ou une formation au motif de problème de mobilité, 28 % ont même abandonné un emploi ou une formation. Chez les employeurs, 41% ont rencontré des difficultés à pourvoir un poste pour des questions de mobilité et pour 59%, un candidat a refusé une embauche suite à un problème de mobilité. Pour Pôle Emploi, 30 % des demandeurs d'emploi inscrits actuellement n'ont pas de solution de mobilité et 17 % n'ont pas le permis de conduire (qui reste la clé d'accès à une mobilité inclusive sur un territoire rural mal desservi / à l'exception de l'axe RN 66 / tram-train). Mettre en œuvre une dynamique collective, multi-partenariale, afin d'apporter une réponse personnalisée à une problématique de mobilité permet de faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation. Le processus de construction collective d'une réponse au besoin social non couvert, comme celui de la mobilité / accès à l'emploi - formation, est inscrit dans les gènes de l'association Mobilité Mod'Emploi qui se positionne sur le champ de l'innovation sociale. L'association travaille main dans la main avec l'ensemble de ses parties- prenantes pour imaginer les solutions de mobilité inclusive.

Description du projet:

L'objet de l'association est d'accompagner les publics fragilisés et leur permettre de développer des compétences et de se doter de moyens afin de lever le frein d'accès à l'emploi ou à la formation que représente l'absence de mobilité. L'accueil, l'accompagnement et la mise en œuvre des moyens mobilisables ne se fait que sur prescription des partenaires de l'emploi, de la formation ou de l'insertion. Le conseiller mobilité reçoit la personne sur prescription et réalise dans un premier temps un diagnostic qui lui permettra d'identifier la nature des difficultés et d'émettre des propositions d'actions mobilisables pour lever les difficultés. Son action est d'accompagner, de suivre, d'évaluer, de négocier avec la personne la construction d'un parcours individualisé d'accès à une mobilité

autonome. Nous avons, avec nos partenaires, défini 3 catégories de freins à lever : - Vouloir bouger : sur la base d'un diagnostic mobilité, on procède à la validation de l'adéquation entre le projet professionnel et la mobilité (ou sa représentation) du bénéficiaire (si les freins identifiés relèvent de cette catégorie, l'accompagnement à mobiliser revient au conseiller emploi, socio-professionnels ou autres, et nous ne pouvons pas agir à ce niveau (illustration : j'habite Sewen, je n'ai pas de qualification, pas de moyen de transport et je souhaite travailler à moins de 5mn à pied de mon domicile, car j'ai moins de 10 euros de budget mensuel à consacrer à ma mobilité). - Savoir bouger : sur la base du diagnostic mobilité, proposer un panel d'action afin d'accompagner le bénéficiaire et lui permettre de se doter des compétences nécessaires à une mobilité autonome. Il pourra s'agir, en action individuelle : validation d'un parcours, solutions d'apprentissage adaptées pour sécuriser l'obtention du permis de conduire (compétences de base, code renforcé, conduite supervisée), travail sur le budget et identification des possibilités de financement...) ou d'actions collectives : ateliers mobilité afin d'élargir la zone de recherche d'emploi, ateliers pratiques pour lever les freins (repérage sur plan, initiation au Tram-Train, organisation d'une mobilité multimodale...) - Pouvoir bouger : sur la base du diagnostic, travailler sur les solutions de déplacement en fonction du projet et du trajet : transports collectifs organisés, acquisition / entretien véhicule (micro-crédit, assistance administrative, mise en relation / partenariat solidaire...), location 2 roues, voiture... L'offre « de droit commun » du territoire est systématiquement valorisée et mise en avant (Ateliers Pédagogiques Personnalisés / compétences de base et code de la route, auto-école, site internet, covoiturage...) et notre intervention consiste à orienter, mutualiser, mobiliser, quand une offre de service répond à la demande et aux besoins du bénéficiaires (plusieurs conventions de partenariat ont été signées à ce jour, d'autres sont à venir). Nous avons convenu de construire « une offre de service » quand l'existant ne répondait pas aux besoins spécifiques de publics rencontrant des difficultés accrues d'accès à la mobilité. Les actions ont été conçues et créées en lien avec les partenaires et représentants des publics du territoire, et se sont inspirées des pratiques d'autres territoires. Le lien est constant entre le prescripteur, le bénéficiaire et le conseiller. Le conseil d'administration, les groupes de travail entre techniciens des structures partenaires ont validé les actions telles que décrites ci-après : Ingénierie de projet / Animation et coordination des partenariats : Dans le cadre de la démarche participative et de coresponsabilité installée depuis l'origine du projet, l'association Mobilité Mod'Emploi assure la coordination et l'animation des groupes de travail, veille à la prise en compte et à la mise en œuvre des décisions collégialement prises, anime réseaux et partenariats. Afin de permettre une action commune, globale et cohérente relayée par l'ensemble des partenaires, il sera proposé des actions de formation pour accompagner la professionnalisation des partenaires et favoriser l'appropriation des outils de la plateforme. Les formations pourront s'articuler autour de plusieurs thématiques : Enjeux de la mobilité sur le territoire du bassin de Thur Doller, offres publiques existantes : réseaux, dessertes, tarifications, aides, etc., offres alternatives existantes et modalités de recours, comment assurer un bilan de compétence en mobilité, appropriation d'outils, détection des freins... Ce dernier volet sera déployé en concertation avec les plateformes de mobilité solidaire en exercice sur le territoire alsacien ou avec la Fédération des Associations pour la Route et l'Education. Veille et Information Mise en place d'un centre ressources, service d'inventorisation, d'observation, de veille et d'information à destination des publics ou des partenaires sur l'offre de déplacement, les acteurs, les dispositifs, les aides, les tarifs, les financements... sur l'ensemble territoire du Pays Thur Doller. Formation des bénévoles Mise en œuvre de formation avec les auto-écoles du territoire, tant pour accompagner la montée en compétences des bénévoles « parrains accompagnant » que pour sensibiliser les auto-écoles aux difficultés rencontrées par les publics les plus fragilisés. Les actions d'accompagnement et de formation : Le diagnostic (bilan individuel de compétence en mobilité / vouloir bouger) Le principe d'un diagnostic initial, bilan de compétences individuel en mobilité est généralisé dans le cadre de ce projet de plateforme, afin de pouvoir proposer la (les) meilleure(s) réponse(s) aux personnes concernées. Il s'agira de réaliser un bilan individuel de la mobilité et des capacités financières et cognitives de la personne prescrite par l'un

des partenaires de la plateforme et de valider l'adéquation entre le projet professionnel de la personne et ses compétence / capacité à être autonome dans sa mobilité (ou la représentation qu'elle se fait de la mobilité). Suite à ce bilan le conseiller en mobilité proposera, en fonction du projet professionnel de la personne, de sa situation, des résultats de son bilan, des actions personnalisées qui jalonnent un parcours sécurisé et individualisé d'accès à la mobilité pour l'emploi. L'échange et le suivi se feront avec le prescripteur et l'évaluation sera fonction d'indicateurs spécifiques au parcours individualisé. L'accompagnement pédagogique à la mobilité (savoir bouger) Les entretiens ont révélé que le public cible était très demandeur d'aides aux permis ou à l'achat d'un véhicule. Or le permis n'est pas toujours indispensable et surtout il n'est pas accessible à tous (pour des raisons financières, de capacités d'apprentissage ou périphériques autres). Il est donc nécessaire de proposer des alternatives au permis et à la voiture en favorisant la solidarité de proximité, l'utilisation des transports collectifs ou de modes de transports alternatifs. L'accès à la mobilité concerne, dans notre cas, des personnes qui éprouvent parfois une appréhension quant à l'utilisation des transports collectifs, qui ne sont pas habituées ou qui ont besoin d'un accompagnement. Les actions collectives / ateliers thématiques : - Modes et moyens de transport (théorie et mise en situation), notamment pour les transports en commun, le transport à la demande, la connaissance des outils du territoire ; - Connaissance et compréhension de l'environnement (territoire, réseaux), savoir se repérer en trois dimensions, sortir d'un territoire fictif, franchir certaines « frontières », lire une carte, etc. Savoir utiliser les modes de transports collectifs - Utilisation et valorisation des compétences en mobilité (valoriser sa mobilité auprès des employeurs même sans le permis) - Utilisation de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication pour organiser son déplacement Les actions individuelles : - Apprentissage du code, parce que la pédagogie employée dans les auto-écoles n'est pas toujours adaptée aux besoins spécifiques des publics qui nous sont prescrits et que les auto-écoles ne souhaitent pas s'engager sur un travail d'accompagnement renforcé, nous avons construit deux types de réponse, - l'une portée par les Ateliers Pédagogiques Personnalisés, lorsque la personne rencontre des problématiques liées aux compétences de base, et consiste (sur du droit commun) à des activités d'apprentissage / lecture / écriture / calcul sur support lié au code de la route, - l'autre portée par notre structure consiste à des ateliers renforcés délocalisés (au plus proche des publics) sur le code de la route et examen blanc. - Evaluation des besoins / apprentissage conduite à réaliser en partenariat avec les professionnels de l'apprentissage de la conduite (les auto-écoles) et qui doit permettre d'évaluer les besoins de la personne en termes d'accompagnement, de formation et de solutions intermédiaires au permis, le cas échéant. - Conduite supervisée, parce que 20 h de conduite en auto-école ne suffisent pas toujours pour décrocher le permis ou que certaines personnes n'ont pas conduit depuis longtemps, des bénévoles se mobilisent pour accompagner les bénéficiaires à pratiquer la conduite (après délivrance d'un passeport par l'auto-école pour ceux qui ne sont pas titulaire du permis, après évaluation des besoins par l'auto-école pour les autres). Les « parrains accompagnants », sont formés (par les auto-écoles du territoire) à la conduite supervisée et utilisent un véhicule d'occasion (Peugeot 206) offert et entretenu par le garage Jeker de Thann. L'accompagnement matériel à la mobilité (pouvoir bouger) - Location de voitures Permettre l'accès à des véhicules pour des personnes qui ont le permis mais qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule est aussi l'un des objectifs d'une plateforme de mobilité. L'accompagnement matériel consiste à mettre à disposition à tarif social des véhicules pour les personnes souhaitant se rendre à un entretien d'embauche ou pour le démarrage d'un emploi. La personne peut ainsi bénéficier d'un véhicule en attendant d'avoir une assise financière pour acquérir un véhicule si nécessaire. Proposer ce type de service répond au problème du coût de la caution demandée par un loueur de véhicule. Parmi le public visé certaines personnes n'ont pas de chéquier et ne peuvent donc pas payer la caution demandée, d'autres ont la possibilité de financer mais n'iront pas vers la location par crainte de l'encaissement de la caution qui peut représenter un montant assez important au vu des ressources de la personne. Un certain nombre de loueurs (Super U, Soriano...) mettent à disposition des véhicules à un tarif abordable, il s'agit de lever les freins « caution » et « franchise » (tout en

responsabilisant le bénéficiaire). - Location de cyclomoteurs Pas d'offre recensée sur le territoire, un partenariat avec Mobilité Pour l'Emploi à Mulhouse permet de mettre à disposition des scooters en location et à tarif social. Les partenaires nous demandent d'envisager l'achat de cyclomoteurs par la plateforme et l'organisation d'un service d'entretien, pourquoi pas par l'une des structures d'insertion par l'activité économique (au nombre de 7 sur le Pays Thur Doller) ou encore par un lycée professionnel avec option mécanique ? Enfin, dans le cadre du Plan Climat, adopté par le territoire, il pourra également s'agir de scooter électrique. - Mobilités douces Concernant l'utilisation du vélo l'étude révèle que le public cible n'utilise pas beaucoup le vélo (ne savent pas faire du vélo ou parcours compliqué). Les personnes interrogées l'utilisent plutôt à titre de loisirs et rarement pour des déplacements. La communauté des compagnons d'Emmaüs à Cernay recycle et dispose d'un atelier de réparation de vélo. Plusieurs cycles ont déjà été donnés par ce biais à des bénéficiaires et nous souhaiterions élargir le partenariat à une action d'apprentissage du vélo. - L'autopartage L'accompagnement matériel c'est aussi permettre l'accès à l'autopartage. Les entretiens ont révélé que ce type de public connaît très peu ce mode de déplacement. Il serait donc opportun de les sensibiliser mais aussi de faciliter les conditions d'utilisation de l'autopartage (voir les partenariats possible avec Auto'trement / Citiz) tout en travaillant sur les possibilités d'aide financière à la caution, de mutualisation des abonnements, d'achat groupés d'heures de location pour en diminuer le tarif. L'accompagnement financier et administratif : - L'accès au micro-crédit Il s'agit de faciliter l'accès au micro-crédit et de proposer un accompagnement administratif. La plateforme accompagne les personnes, le cas échéant, vers des organismes de micro-crédit pour financer leur mobilité (partenariat FACE Alsace). - La levée des freins administratifs : Nous avons parfois à accompagner les publics / levée des problèmes administratifs : relevé de points, suspension de permis, contestation, récupération de points... carte grise, assurances, ... - Mutualisation de moyens de transports collectifs et/ou individuels. La plateforme souhaiterait explorer, à terme, des pistes de mutualisation des moyens de transport sur le territoire. Il pourrait s'agir, par exemple, de faciliter le prêt (ou le troc) de minibus dont sont propriétaires les collectivités et/ou structures associatives (exemple : Le Ski-Club de Thann pourrait prêter en semaine son minibus à la structure d'insertion « Jardins d'Icare » contre des paniers de légumes pour ses manifestations ou encore la Maison de l'Emploi et de la Formation pourrait mettre à disposition sa voiture de service le week-end). Il s'agit là de pistes de réflexion vertueuses mais qui trouvent leur place dans le cadre d'un travail de recherche d'innovation sociale et solidaire. A la demande de nos partenaires sociaux et du service public de l'emploi, nous travaillons sur la création d'un garage solidaire et venons d'obtenir le soutien de la Fondation PSA pour expérimenter le modèle que nous proposons jusqu'à l'automne 2017.

Les éléments clefs du projet:

La mise en place de nouveaux services

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)
